

**Décision n° 1175 du 10 juin 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2115952S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2529 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032385S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Hily Stéphane NIGEND : 218 465

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2021 :

Goujou Marc NIGEND : 189 485

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Galardon Emmanuel NIGEND : 370 503

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 juin 2021.

Le général,
commandant la gendarmerie de l'armement,
M. Hamel